



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense : budget

Question écrite n° 68015

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin renouvelle les termes de sa question n° 63920 du 16 juillet 2001 auprès de M. le ministre de la défense sur la crise que traversent les industries de défense depuis plusieurs années. En effet, la réponse qu'il lui a apportée en date du 8 octobre 2001 paraît bien décalée par rapport aux événements qui se sont produits aux Etats-Unis le 11 septembre dernier, notamment lorsqu'il affirme que l'environnement stratégique de la France a subi une transformation et qu'il n'existe plus aucune menace majeure. Cette réponse, un mois après les actes terroristes, est surprenante et mériterait un nouveau développement en fonction de la nouvelle donne internationale et de la menace terroriste. La France est partie prenante de la coalition menée par les Etats-Unis qui est entrée dans une phase active de bombardements des bases arrière des talibans et du réseau d'Al Qaïda, mais apparemment sans véritable moyen militaire sur place à l'exception de deux navires de guerre. Cette situation préoccupe bon nombre de Français qui partagent la position politique de la France, souhaitant conserver une totale liberté de manoeuvre afin de ne pas être enfermée dans une riposte disproportionnée, mais qui constatent que les moyens militaires phares de notre pays sont indisponibles, tel le porte-avions Charles-de-Gaulle immobilisé pour des réparations jusqu'au milieu du mois de novembre. De plus, il apparaît que ce navire n'est pas armé pour ce genre d'intervention. C'est pourquoi il souhaiterait une réponse, à sa question écrite n° 63920, plus adaptée aux événements que le monde connaît aujourd'hui et surtout qu'il rassure les Français sur les moyens dont dispose la France pour faire face à ce nouveau type de conflit. Par ailleurs, il lui demande, dans le cadre de la loi de finances pour 2002, si le Gouvernement a l'intention de mobiliser de nouveaux crédits pour la défense qui seraient nécessaires à la lutte internationale contre les terroristes non seulement pour rattraper le retard français, mais encore pour approfondir la recherche militaire sur ces questions.

Texte de la réponse

La lutte contre la menace terroriste doit s'appuyer sur une étroite collaboration interministérielle et sur une coopération renforcée avec nos alliés, notamment dans le cadre de l'Union européenne et de l'OTAN. Elle passe par des capacités de renseignement, de protection du territoire national, de lutte contre le risque bactériologique et chimique. La fonction de protection figure d'ores et déjà parmi les quatre grandes fonctions opérationnelles du modèle d'armée 2015 (dissuasion, prévention, projection et protection). Ce modèle a structuré l'actuelle loi de programmation (LPM) ainsi que les travaux d'élaboration du projet de programmation militaire 2003-2008. La France s'emploie à disposer des moyens nécessaires pour faire face à un type de conflit tel que celui qui se déroule actuellement en Afghanistan. L'évolution du contexte d'engagement des forces françaises a été prise en compte avec le lancement de l'acquisition d'équipements nouveaux. Ces équipements, pour lesquels une dotation budgétaire est prévue dans la loi de finances 2002, concernent notamment l'observation spatiale, les communications et le commandement avec les programmes Syracuse III et Hélios, la projection de forces avec les programmes NTCD et A400M, la frappe dans la profondeur avec l'armement air-sol modulaire et les missiles de croisière. En outre, et sans attendre les dotations du budget 2002, les autorisations de programme nouvelles nécessaires au renforcement, dans le cadre de la lutte antiterroriste, des moyens hélicoptères de l'armée de terre et du GIGN, ainsi que divers autres équipements, ont été ouvertes par la loi de finances rectificative pour 2001.

Par ailleurs, le projet de LPM 2003-2008 prévoit d'augmenter de 10 % le niveau de financement des études amont par rapport à son niveau actuel. Sur la période de la prochaine LPM, le niveau de ressources des études amont devrait ainsi passer de 449,72 millions d'euros en 2001 à une moyenne annuelle de 503 millions d'euros. Cet effort financier, qui irriguera l'industrie de défense, permettra de soutenir l'activité des bureaux d'études et d'assurer la préparation de l'avenir. Le processus de conduite des études amont permet de prendre en compte naturellement l'évolution des besoins des armées. Ainsi, le modèle 2015, qui correspond à une armée professionnelle mieux équipée et mieux adaptée aux actions en dehors du territoire, n'est pas un modèle figé mais un référentiel de planification, aménagé en fonction des enseignements des crises ou conflits récents.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68015

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6124

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1400